

Taxe d'apprentissage



2 impasse Charles Tellier
33140 Villenave d'Ornon

☎ 05-56-84-47-90

www.isnab.com

Pourquoi y participer ?

La Taxe d'apprentissage contribue à :

- Renouveler des équipements pédagogiques, techniques et informatiques.
- Permettre une ouverture culturelle (débats, conférences, journée mondiale de l'eau, journée de la science, verrière gourmande, repas des producteurs, voyages d'études...).
- Offrir la possibilité aux étudiants de s'impliquer dans des actions humanitaires ou d'accueillir de jeunes lycéens pour la découverte des métiers de l'agriculture, de l'environnement, de la commercialisation des vins, de la nature et de l'agroalimentaire.



COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- A partir de 2020/2021, l'entreprise verse directement sans intermédiaire la fraction de 13% à l'ISNAB de Villenave d'Ornon. En échange de quoi, l'école vous enverra un reçu libératoire attestant du versement avec le montant et la date de versement.
- **L'entreprise n'a plus à établir de déclaration Cerfa**



NOS FORMATIONS

La gestion d'entreprise en milieu rural et les métiers de l'Agriculture

- ❖ BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole habilité Agriculture Biologique (AB)



Les industries Agro-alimentaires



- ❖ BTSA Sciences et Technologies des Aliments, en mixité des publics (formation initiale/apprentissage)
- ❖ Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle - Métiers des Industries Agroalimentaires (en partenariat avec l'Université de Bordeaux)

Les techniques de commercialisation, autour des Vins et Spiritueux

- ❖ BTSA Technico-commercial vins et spiritueux
- ❖ Qualification professionnelle WSET (Wine and Spirit Education Trust) de niveaux 1 et 2



La gestion et la maîtrise de l'Eau et de l'Environnement

- ❖ BTSA Gestion et Maîtrise de l'EAU,
- ❖ Bachelor Techniques de l'Environnement,
- ❖ Licence professionnelle Technologies et Gestion des Eaux de Santé (en partenariat avec l'Université de Bordeaux)

